



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

**Relevé de décisions de la réunion  
du conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale  
CROPSAV  
Section santé animale**

**Carcassonne le 22 mai 2019 de 9h30 à 10h30**

**Participants :** cf liste des participants en ligne sur l'internet DRAAF

**Ordre du jour :**

- Introduction
- Peste porcine africaine (PPA) : point de situation
- PPA – Témoignage de la fédération des chasseurs : retour d'expérience sur les mesures mises en place dans la région Grand-Est
- Plans d'action pour l'amélioration de la biosécurité et de la contention en élevage bovin, dans le cadre de la stratégie de surveillance et de lutte contre la tuberculose en Occitanie

**Supports documentaires de la réunion :** Les documents préparatoires ont été mis en ligne sur le site internet de la DRAAF Occitanie et distribués aux invités avant la réunion. Les présentations de la réunion sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Occitanie :

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Reunion-du-CROPSAV-Occitanie-le-22/05/2019>

Sujet	Compte-rendu
<b>Propos introductifs</b>	M. Pascal Augier, directeur de la DRAAF Occitanie et président du conseil pour le préfet de région, ouvre la session santé animale et accueille les participants. Il rappelle l'importance du CROPSAV pour la région en soulignant son rôle stratégique dans la prévention des crises sanitaires. Il invite les personnes en tribune à se présenter : Christine Valentin, présidente de la chambre d'agriculture de Lozère, représentante de la chambre régionale d'agriculture, Philippe Palezy président de la FREDON Occitanie, Agnès Ferrand présidente de la FRGDS Occitanie, Delphine Ferre-Fayache présidente du GTV Occitanie et Catherine Pave, directrice adjointe et cheffe du service de l'alimentation de la DRAAF.
<b>Peste porcine africaine : point de situation</b>	Valérie Vogler, cheffe d'unité gouvernance sanitaire et plateforme régionale d'épidémiologie, présente les actualités sanitaires relatives à la peste porcine africaine, les évolutions de la situation en Europe, ainsi que les mesures sanitaires mises en place. (cf. <i>présentation en ligne</i> )

Sujet	Compte-rendu
<p><b>PPA - Témoignage : retour d'expérience sur les mesures mises en place dans la région Grand-Est</b></p>	<p>Eva Faure, de la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie présente les mesures mises en œuvre dans la région Grand Est pour prévenir la diffusion du virus depuis la Belgique et particulièrement les actions réalisées par les fédérations des chasseurs. Elle fait part des premiers éléments du retour d'expérience de cette gestion de crise. Eva Faure souligne notamment les particularités de la gestion sanitaire en zone frontalière et les difficultés d'harmonisation des mesures françaises et belges. (cf. <i>présentation en ligne</i>)</p> <p><b><u>ECHANGES :</u></b></p> <p>Marie Laure Bellocq, chef de service santé protection animale dans les Pyrénées-Orientales, demande si des informations sont disponibles sur les tirs de dépeuplement qui seraient effectués en ce moment en Catalogne. Les éleveurs manifestent une inquiétude vis à vis du risque de mouvement massif de sangliers vers le nord que ces tirs peuvent provoquer.</p> <p>Eva Faure ne dispose pas d'informations et déplore l'absence de communication de l'Espagne sur le sujet.</p> <p>Pierre Jabert, référent inter-régional DGAL sur la tuberculose, demande comment expliquer les différences des mesures appliquées en France et en Belgique.</p> <p>Valérie Vogler indique que les mesures, malgré certaines différences restent cohérentes. Elle rappelle que les situations et les organisations sont différentes dans les 2 pays.</p> <p>Eva Faure ajoute que les différences observées s'expliquent aussi par le fait que côté Belgique, on est en zone infectée alors qu'en France on est en zone indemne. De plus, la chasse n'est pas structurée de la même façon, principalement des chasses privées, autorisées toutes les 6 semaines en Belgique, alors qu'en France l'activité de chasse est plus populaire et hebdomadaire.</p> <p>Jean Jacques Evard, président du GDS du Lot, s'inquiète, alors que les GDS sont en charge de réaliser les formations biosécurité, que celles-ci soient peu adaptées aux élevages plein-air. Les éleveurs plein-air sont préoccupés et craignent des investissements lourds.</p> <p>Valérie Vogler indique que ce point a été remonté au niveau national. Elle rappelle qu'en Occitanie, environ 50 % des élevages porcins sont des élevages plein air et souligne l'importance du sujet.</p>
<p><b>Projet d'action pour l'amélioration de la biosécurité et de la contention en élevage bovin, dans le cadre de la stratégie de surveillance et de lutte contre la tuberculose en Occitanie</b></p>	<p>Laure Vinsant Le Lous, chargée de mission à la FRGDS, et Virginie Firmin, animatrice du GTV Occitanie, présentent les mesures envisagées pour améliorer la biosécurité et la contention des animaux dans le cadre de la stratégie tuberculose. Il est rappelé que la stratégie régionale de surveillance et de lutte contre la tuberculose a été présentée aux membres du CROPSAV le 12/11/2018 et a recueilli un avis favorable. Suite à un état des lieux, basé notamment sur un questionnaire auprès des GDS de la région, les actions suivantes sont prévues dans un partenariat OVS et OVVT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• effectuer un recensement des financements possibles pour les éleveurs pour améliorer leur contention,</li> <li>• réaliser un questionnaire auprès des cabinets vétérinaires réalisant des dépistages tuberculose afin de préciser l'état des lieux sur les modalités de contention, bien identifier les difficultés et proposer un accompagnement,</li> <li>• diffuser une plaquette sur la biosécurité et la contention,</li> <li>• mettre en place de sessions de formation destinées aux éleveurs sur la biosécurité et la contention, avec une partie pratique, sur la base des formations réalisées en Nouvelle-Aquitaine.</li> </ul> <p>La MSA sera associée aux travaux sur la contention. (cf. <i>présentation en ligne</i>)</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Le président de séance précise que, s'agissant uniquement de projets d'action et non pas d'un plan d'action, l'avis formel du CROPSAV n'est pas sollicité. Néanmoins, les travaux étant désormais initiés, il est important de bénéficier des remarques et suggestions éventuelles du CROPSAV.</p> <p><b><u>ECHANGES :</u></b></p> <p>Jean-Jacques Evard s'interroge sur la possibilité de disposer d'une autre méthode de prophylaxie que les IDC (intradermotuberculination comparative), estimant que cette méthode présente trop de risques de sécurité pour le vétérinaire et l'éleveur en l'absence de contention satisfaisante. Il demande également si des améliorations ont été constatées depuis la mise en place de l'IDC. De plus, il rapporte que les éleveurs ne comprennent pas pourquoi les mesures de lutte dans en cas d'infection de la faune sauvage par la tuberculose ne concernent que les blaireaux et pas les sangliers, pourtant également infectés.</p> <p>Pierre Jabert, référent inter-régional de la DGAL sur la tuberculose et particulièrement sur le dispositif SYLVATUB explique, concernant l'IDC, qu'il n'y a malheureusement pas d'autre méthode de dépistage. La méthode de l'interféron gamma est trop coûteuse et trop exigeante pour être utilisée systématiquement en prophylaxie. Le passage de l'IDS (intradermotuberculination simple) à l'IDC a permis une amélioration du dépistage. Il y a donc une augmentation du nombre de cas détectés en prophylaxie, et la méthode a fait ses preuves dans plusieurs régions infectées. Elle a permis en Bourgogne une quasi élimination de la tuberculose en 10 ans. Il reconnaît que c'est un investissement important, partagé avec l'État, qui participe financièrement. Concernant le rôle de la faune sauvage et les mesures mises en place, Pierre Jabert rappelle que la source initiale de la maladie est le cheptel bovin. La faune sauvage (cervidés, sangliers ou blaireaux) ne peut être infectée que si l'infection est ou a été présente dans le cheptel bovin. Les mesures prises sur le blaireau sont spécifiques car il peut entretenir l'infection et constituer un réservoir, avec une possible diffusion de la maladie. Néanmoins, en zone d'infection de la faune sauvage, des mesures de contrôle et de régulation des populations peuvent concerner effectivement les blaireaux, mais aussi les cervidés et les sangliers.</p> <p>Pierre Bontour, chef de service santé et protection animale de la DDCSPP de l'Ariège, serait intéressé par la mise en place de la formation biosécurité sur les élevages bovins, proposée par la FRGDS, en Ariège. Il signale que le département fait face à une résurgence de tuberculose bovine dans des élevages historiquement infectés. De plus, il s'inquiète sur la possibilité de maintenir un nombre suffisant de vétérinaires sanitaires dans le département, et sur les difficultés à maintenir le niveau de prophylaxie actuel face au manque de vétérinaires exerçant en rurale.</p> <p>Isabelle Aymard, directrice de la DDCSPP de l'Ariège s'interroge sur le potentiel de contamination d'un élevage par les rats et autres rongeurs.</p> <p>Pierre Jabert précise que l'on dispose d'idées plus précises sur les relations épidémiologiques entre bovins, sangliers, et blaireaux via le ver de terre comme vecteur temporaire. Les études menées sur le rôle des ragondins n'a pas donné de résultat. Rien dans la littérature n'existe sur le rat comme vecteur de contamination.</p> <p>Delphine Ferre-Fayache, présidente du GTV Occitanie, rappelle qu'un groupe de travail régional a été mis en place pour étudier les problématiques de maillage vétérinaire. Une réflexion est en cours sur la recherche de solutions alternatives, notamment la création d'une structure facilitant l'embauche d'étudiants vétérinaires, sur les prophylaxies.</p>

Sujet	Compte-rendu
	<p>Valérie Vogler précise que des réflexions et des actions sont également menées au niveau national sur le sujet de la désertification vétérinaire. Des éléments ont été présentés par le GTV Occitanie lors d'un précédent CROPSAV Occitanie du 12/11/2018.</p> <p>Jean-Jacques Mathieu, de la Confédération Paysanne, s'interroge sur les mesures mises en place vis à vis de la tuberculose concernant les mouvements d'animaux.</p> <p>Pierre Jabert explique que chaque département a la même réglementation : un cheptel détecté comme infecté est aussitôt bloqué. Cependant la tuberculose est une maladie à évolution lente, et la détection n'est pas forcément immédiate. Aussi, une infection via une introduction de bovin est possible. Afin de limiter ce risque, les enquêtes épidémiologiques en cheptel infecté analysent les mouvements de bovins (entrées et sorties) sur 9 années et des investigations sont menées dans les cheptels ayant vendu ou acheté des bovins à l'élevage foyer de tuberculose.</p> <p>Valérie Vogler rappelle que pour l'instant, en Occitanie, il y a peu de foyers (3 foyers en 2018). Cependant la proximité de la Nouvelle-Aquitaine qui présente de nombreux foyers, justifie la mise en place de mesures particulières sur les zones en contact avec les secteurs infectés de Nouvelle-Aquitaine et dans les zones historiquement infectées d'Occitanie.</p> <p>Marie-Christine Weibel-Ritter, du CROV Occitanie, estime que la problématique de la désertification vétérinaire en zone rurale est complexe et s'explique notamment par des difficultés de recrutement et un exercice économique à perte dans les zones à faible densité d'élevage. Elle indique que la recherche de solutions pour favoriser le maintien de vétérinaires sanitaires en zone rurale est très urgente, une vague de départs étant à prévoir à l'horizon 2020, et doit être traité au niveau national mais aussi par les institutions départementales et régionales.</p>
<b>Conclusions</b>	<p>Le président de séance remercie les intervenants de leurs présentations, et remercie les participants pour leur présence, leurs contributions et les échanges fournis.</p>